

Compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 5 juin 2019 à 19 heures

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Philippe VEYRIRAS.

Absents excusés : Stéphanie BARGET, Rosa BRILLAT, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI.
Le pouvoir de Rosa BRILLAT est donné à Dominique BATAILLER.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération pour suppression et création de poste du secrétariat

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que Madame Marie-Claude FAURE part à la retraite le 1 octobre 2019. Il ajoute qu'elle sera remplacée par Madame Valérie BLANCO qui elle-même sera remplacée par Madame Caroline TAURON. En conséquence, le poste de Marie-Claude doit être supprimé et remplacé par un poste d'adjoint administratif à 35 heures. Celui rattaché à Valérie doit également être supprimé et un poste d'adjoint administratif à 20 heures doit être créé pour Caroline.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces transformations de postes.

Délibération pour le choix des entreprises pour la construction de la halle ouverte

Monsieur le Maire poursuit en informant les membres du conseil que, suite à l'appel d'offres pour la construction de la halle, il n'y a que le lot numéro un concernant la démolition et le gros œuvre qui a été pourvu, avec une seule entreprise : l'entreprise DE OLIVEIRA.

Il ajoute qu'il n'y a pas eu de proposition pour les lots deux et trois car il a été demandé de conserver les tuiles qui sont en bon état et cela demande trop de temps et de main d'œuvre.

Après discussion, les membres du conseil ont décidé de ne mettre que des tuiles neuves sur de la volige et de suivre les modifications demandées par l'architecte.

Monsieur le Maire ajoute donc qu'une consultation simplifiée va être lancée pour ces deux lots et que l'architecte se charge de contacter des entreprises pour obtenir des devis. De plus, il ajoute qu'un permis de construire doit être déposé et non une déclaration préalable de travaux et que l'accès à cette halle se fera par la rue du Petit Tour et non directement sur la départementale 32 car c'est trop dangereux.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise DE OLIVEIRA pour le lot numéro 1.

Délibération des différents tarifs communaux : prix de la cantine, de la garderie, des frais de séjour en colonie de vacances

Monsieur le Maire propose ensuite de maintenir les tarifs communaux de l'année 2018 soit :

Pour la cantine

Pour les enfants du RPI, le prix du repas est 2,30 €, pour les enfants hors RPI ainsi que pour les enseignants : 4,60 €.

Pour la garderie qui est ouverte le matin de 7 h 15 à 8 h 15 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30

Le prix par jour est de 1,80 € pour le 1^{er} enfant, pour le 2^{ème} enfant de 1,55 €, gratuité à partir du troisième enfant et 3,60 € pour l'enfant habitant hors de la commune.

Pour les frais de séjour en colonies de vacances

L'aide accordée aux familles restera à 5,50 € par enfant et par jour dans la limite de 14 jours.

Accord des membres du conseil à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs.

Délibération pour le tarif des transports scolaires

Monsieur le Maire enchaîne ensuite en disant que la compétence des transports scolaires étant passée à la région, celle-ci a décidé d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble de son territoire. Ainsi ceux-ci seront calculés sur la base du quotient familial et ils augmenteront à la prochaine rentrée scolaire en particulier pour les élèves habitant à moins de 3 km de l'école. Il précise aussi que la navette qui transporte les élèves entre les deux écoles sera désormais payante à raison de 30 € par an et par enfant. Il propose que la commune prenne la moitié de cette somme à sa charge ce qui reviendrait à facturer seulement 15 € aux familles.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette prise en charge par la commune.

Délibération pour subvention aux associations

Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant que celui attribué l'année dernière, soit : ACCA : 300,00 € - Club de tennis : 410,00 € - Club de gym : 410,00 € - Au four et au jardin : 300,00 € - ACPG-CATM : 150,00 € - USEP : 270,00 € - USEP : 270,00 € - Refuge de la fourrière : 565,80 € - Mutilés du travail : 60,00 € - Foot sud jeunes : 150,00 € - GVA masculin de Pierre Buffière : 60,00 € - Comité de jumelage : 300,00 € plus 19 repas à 18,00 € (visite des Alsaciens), Pétanque : 300,00 €. Marie-José LEJEUNE demande pourquoi ne pas donner une subvention au GVA féminin alors que le GVA masculin en a une. Après discussion et vote, les membres du conseil ont décidé d'accorder une aide de 60,00 € au GVA féminin avec 5 pour, 4 contre et 3 abstentions.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour reconduire le même montant pour les autres associations.

Délibération pour l'embauche d'un saisonnier

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il a reçu deux demandes pour un emploi de saisonnier. Un candidat n'est pas majeur, donc il propose de retenir la candidature de Pierre CHAMPARNAUD.

Accord à l'unanimité des membres du conseil pour le recrutement de ce saisonnier.

Délibération pour l'installation d'une armoire de dégroupage Free

Monsieur le Maire poursuit avec la demande de l'opérateur Free. Celui-ci, dans le cadre du développement de son réseau, souhaite raccorder le NRA (nœud de raccordement d'abonnés) situé sur la commune. Pour ce faire, il prévoit la pose d'une armoire de dégroupage derrière la bascule. Monsieur le maire précise qu'une petite redevance sera versée à la commune.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour l'installation de cette armoire.

Délibération pour la modification des statuts du syndicat Vienne Briance Gorre

Monsieur le Maire passe ensuite aux nouveaux statuts du syndicat VBG, qu'il faut approuver, suite au passage en communauté urbaine de l'agglomération de Limoges et au changement d'adresse du nouveau siège qui se trouve désormais 3, allée Georges Cuvier à AIXE SUR VIENNE.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette modification des statuts.

Délibération sur : vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à lire la proposition qu'il a reçue de l'Association des Maires de France concernant la réforme du système de santé. Cette motion vise à demander l'accès pour tous à une offre de santé de qualité et de proximité en maintenant et en renforçant un service public hospitalier.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité sur cette proposition.

Délibération pour le lancement des études pour l'aménagement du bourg

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du conseil de lancer les études et de demander des subventions pour l'aménagement du bourg qui va de la place de la Mairie au lotissement Plaisance. Cet aménagement prévoit la mise aux normes de l'assainissement, l'aménagement autour de la place de la fontaine ainsi que la création de chemins piétonniers. Une réunion aura lieu en septembre ou Octobre avec les élus, l'ATEC, le Cabinet DUARTE pour lancer l'étude de faisabilité.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le lancement de l'étude et la demande de subvention.

Délibération pour décisions modificatives

Puis, Monsieur le Maire présente deux décisions modificatives :

Sur le budget panneaux photovoltaïques : Article : 777 - 042 : - 4 486,00 € en amortissement et article 707 : + 4 486,00 € en vente d'électricité ;

Sur le budget : assainissement : Article : 66111 : + 9 974,90 € en assainissement et article : 6811 - 042 : - 9 774,90 € intérêts d'emprunts.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces deux décisions modificatives.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique ensuite que du matériel a été acheté pour un montant de 4 043,21 € soit 2 vitrines, 15 barrières, un marchepied 6 marches, une plateforme avec garde-corps, un cric 8 tonnes et une meuleuse. Des guirlandes de Noël ont également été achetées pour un montant de 2 468,00 € ainsi qu'un portique et un mur d'escalade pour l'espace jeux du lotissement pour un montant de 2323,33 €.

Il fait ensuite part de la demande du SYDED pour le choix d'un emplacement d'un troisième éco-point sur la commune. Après discussion, trois lieux vont être proposés : Roirette, le Caillaudou et Moncontour ; et c'est le SYDED qui choisira le mieux adapté.

Il passe ensuite à la Maison Médicale pour laquelle les travaux sont terminés. Il faut attendre maintenant l'expertise. Les filtres d'entretien vont être changés, la première tonte de la pelouse a été faite par la commune ; pour les suivantes, les locataires s'en occuperont.

Alain MARTHON prend la parole pour dire que suite à sa rencontre avec un membre du cabinet d'études pour la vidéo protection et à leur visite sur les lieux de l'installation, il indique que la pose d'un poteau pour installer une caméra coûte 600 €, qu'il faut ensuite assurer le branchement électrique, qu'il ne faut pas d'arbres à proximité pour que les ondes puissent transmettre sans problème le signal. Il ajoute qu'il faut un local pour installer le matériel et que trois personnes doivent être désignées pour visionner les images. Il ajoute que le cabinet d'études va transmettre un devis et que la commission pour attribution d'une subvention DETR doit se réunir début septembre. Affaire à suivre.

Philippe VEYRIRAS enchaîne pour indiquer que le prochain conseil d'école aura lieu le 18 juin, que la fête de l'école se déroulera à Chabanas à Pierre Buffière le vendredi 28 juin à 18 heures. Il ajoute que la commission scolaire s'est réunie pour examiner deux dérogations. Une a été acceptée, l'autre a été refusée. Il indique qu'une orthophoniste serait intéressée pour s'installer sur la commune dans un an. Elle souhaite rencontrer Monsieur le Maire qui propose de la recevoir le 1 juillet. Il termine en disant qu'un coussin berlinois dans le lotissement est cassé. A voir pour être remplacé.

Nelly BAUDRY demande si des trous par lesquels entrent des frelons au centre aéré pourraient être bouchés. Monsieur le Maire répond qu'il va demander aux employés de s'en occuper.

Pascale DUPUY indique qu'une plinthe sous un lavabo est décollée dans les toilettes du restaurant scolaire et que le carrelage paraît poreux. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.